



## Extrait du registre des DÉCISIONS BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MARDI 13 DÉCEMBRE 2022

PAGE : 1 / 2

NUMÉRO DE DÉCISION :  
DCB-20221213-05

Nombre de membres :  
**en exercice : 13      présents : 10      pouvoirs : 1      votants : 11**

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à 14 heures 30,  
Le Bureau de la Communauté de communes Sèvre & Loire,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Frédéric PRAUD du Loroux-Bottereau,  
sous la présidence de Mme Christelle BRAUD, Présidente,  
Date de la convocation : 7 décembre 2022

**Présents :** C. BRAUD, A. CHOBLET, JM. JOUNIER, A. ARRAITZ, P. EVIN, C. RICHARD, JM. POUPELIN, T. AGASSE, C. GARCIA-SENOTIER, X. RINEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** E. RIVERY (pouvoir donné à C. BRAUD)

**Absents excusés :** J. MARCHAIS, E. RIVERY, JP. MARCHAIS.

**Est nommée secrétaire de séance :** Anne CHOBLET

### Objet : Demande d'avis sur les interventions de l'Etablissement Public Foncier sur la commune de La Remaudière

La commune de la Remaudière a sollicité l'Etablissement Public Foncier de Loire Atlantique pour deux interventions. Le règlement d'intervention de l'EPF de Loire Atlantique prévoit que toute demande d'intervention d'une commune doit faire l'objet d'un avis de l'EPCI auquel elle appartient.

La demande n°1 d'intervention porte sur les éléments suivants :

- bien bâti situé 12 rue d'Anjou, cadastré A 612 613, d'une superficie d'environ 1 005 m<sup>2</sup>.
- Projet : réhabilitation du bâtiment existant.
- Type d'intervention : négociation, portage foncier, acquisition.
- Axe « Redynamisation des centre-villes et bourgs ».
- Prix d'acquisition
- Durée du portage : maximum de 10 ans.

La demande n°2 d'intervention porte sur les éléments suivants :

Accusé de réception en préfecture  
044-200067866-20221213-DCB-20221213-05-AR  
Date de réception préfecture : 15/12/2022

- bien bâti situé 2 place de l'Eglise, cadastré A 1034 1036 1037 1038 1071 1093 1095, d'une superficie d'environ 1 986 m<sup>2</sup>.
- Projet : réalisation d'une opération de logements à destination des seniors.
- Type d'intervention : négociation, acquisition, portage foncier.
- Axe « Développement de l'offre de logements ».
- Prix d'acquisition
- Durée du portage : maximum 12 ans

Vu les articles L.511-1 et L.2121.21 du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'article L 324-1 et suivants du Code de l'Urbanisme régissant les établissements publics fonciers locaux.

Vu les statuts de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Loire-Atlantique.

Vu les courriers de demande d'avis de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Loire-Atlantique du 30/11/22.

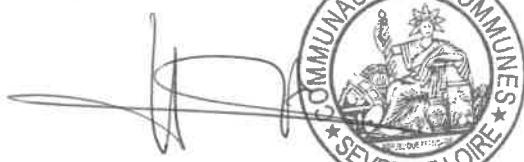
Considérant l'opportunité pour la commune de la Remaudière de procéder à l'acquisition de foncier dans le cadre de la redynamisation du centre bourg.

**Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DONNE** un avis favorable aux demandes d'intervention de l'Etablissement Public Foncier au bénéfice de la commune de la Remaudière.

Fait à VALLET, 13/12/2022

La Présidente,  
**Christelle BRAUD**



Mise en ligne le

15 DEC. 2022